



République Française
Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 077-217703818-20250411-DEL_2025_05-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 11 avril 2025

DEL-2025-05

Le vendredi onze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Laurine DECAUDIN

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

SECRETARE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Objet : Vote de l'affectation de résultat du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2024.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DU SERVICE DE L'EAU
ET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

Report de Fonctionnement	13 869,61 €
Report de l'Investissement	143 421,32 €
Reste à réaliser	424 281,00 €
Affectation de Résultat	- €
Report définitif du Fonctionnement	13 869,61 €

Fait et délibéré à Quiers, le 11 avril 2025

Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

